

RUPTURES ET CONVERGENCES

LE DROIT PUBLIC ET L'EUROPE

Les Juridictions Administratives
La Cour de justice de l'Union européenne
Droits des sols
Les Libertés



Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

www.dbfbruxelles.eu



L'Europe a pris naissance avec le charbon et l'acier. Elle s'est consolidée avec la création de l'€uro. L'Association AEAP soutient que l'harmonisation progressive des textes régissant le droit public et les juridictions administratives constituera une contribution essentielle à l'avancée et à la consolidation de l'Europe.

9h45 - 10h00 : Accueil des participants

10h00 - 10h30 : Ouverture par un représentant de la DBF et par M. Philippe GALLIARD, Avocat au Barreau de Grenoble, Président de l'AEAP

TRIBUNE N°1

Pause déjeuner sur place : 12h30 - 13h30

10h30 - 11h30 : Analyse comparée de la nature, des pouvoirs et de la jurisprudence des différentes juridictions administratives des pays de l'Union

Présidence : M. Pierre DEVARENNE, Avocat au Barreau de Châlons en Champagne, Président Fondateur de l'AFAC (Association Française des Avocats auprès des Collectivités territoriales)

M. Denis BESLE, Président du Tribunal Administratif de Grenoble

M. Robert ANDERSEN, ancien Premier Président du Conseil d'Etat de Belgique et ancien Professeur de droit administratif et contentieux administratif à l'UCL

TRIBUNE N°2

11h30 - 12h30 : Analyse de la doctrine et de la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice en direction des Collectivités territoriales des pays de l'Union

Présidence : M. Marc CLEMENT, Président de Chambre au Tribunal Administratif de Lyon, ancien Magistrat détaché à la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne en charge de procédures d'infraction

M. Damien SIMON, Avocat au Barreau de Bordeaux, Docteur en droit public, membre du Conseil d'Administration de l'AFAC (Association Française des Avocats auprès des Collectivités territoriales)

M. Melchior WATHELET, ancien Avocat Général auprès de la Cour Européenne de Justice (sous réserve)

TRIBUNE N°3

13h30 - 14h30 : Analyse comparée des droits des sols résultant des différents documents d'urbanisme instruits par les pays de l'Union

Présidence : M. Léonard BRUCHEZ, Avocat au Barreau de Lausanne

M. Fabien HANS, Avocat au Barreau de Bruxelles

M. Sandrine FIAT, Avocat au Barreau de Grenoble, Vice-Présidente de l'AFAC (Association Française des Avocats auprès des Collectivités territoriales)

TRIBUNE N°4

14h30 - 15h30 : Analyse comparée de la doctrine et de la jurisprudence de l'état de droit des différents pays de l'Union

Présidence : M. le Professeur Henri OBERDORFF, Agrégé de droit public, ancien Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

M. Michel BENICHO, Président sortant du CNB, ancien Président du CCBE, ancien Bâtonnier du Barreau de Grenoble

M. Ngoné NDOYE, Avocat au Barreau de Chambéry, Docteur en droit public

15h30 - 16h00 : Synthèse

**RUPTURES ET CONVERGENCES
LE DROIT PUBLIC ET L'EUROPE**

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 - BRUXELLES

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne :

Non-membres : 200 euros TTC

Membres : 75 euros TTC

**Inscription uniquement par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu**

dans la limite des places disponibles

Délégation des Barreaux de France,
1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire uniquement
(nous contacter afin d'obtenir les coordonnées bancaires)

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire.

Seront délivrées au cours de cet événement

6 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.



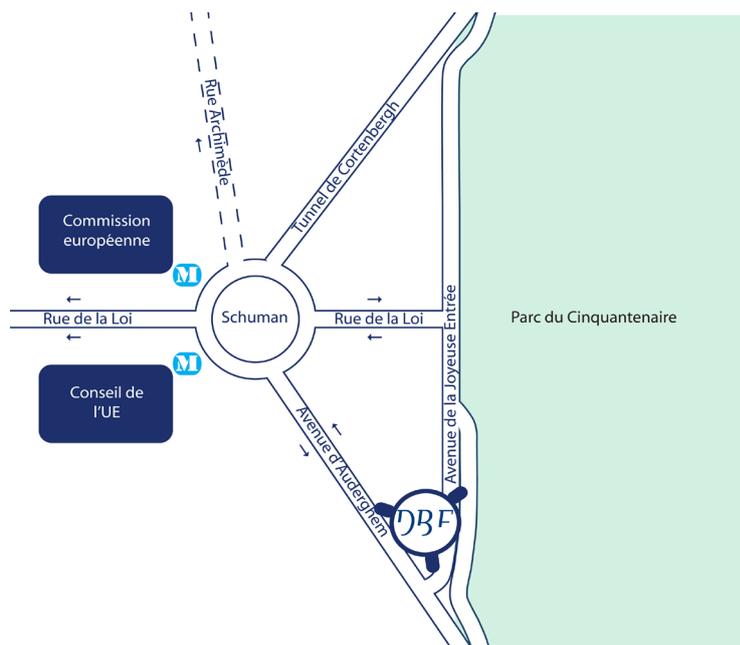
Conférence
des Bâtonniers



Conseil
National
des Barreaux



AVOCATS
BARREAU
• PARIS



Formation certifiée



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**6h
de
formation
validées !**